

L'expérience professionnelle: un tremplin vers le CFC

Bettina Wöhler^a, Verena Gantner^b

^a Spécialiste en validation des acquis, Service d'orientation professionnelle d'Oerlikon, Direction de l'instruction publique du canton de Zurich;

^b Dr méd., spécialiste en médecine interne générale, membre de la FMH

La procédure de validation des acquis pour devenir assistant-e médical-e CFC permet la reconnaissance des compétences et connaissances acquises durant l'activité professionnelle. Cette procédure s'adresse aux adultes qui ne disposent pas d'un diplôme formel ou qui travaillent en tant qu'assistant-e médical-e et souhaitent acquérir le diplôme qui leur manque.

Le canton de Zurich propose la validation des acquis de l'expérience professionnelle depuis 2005 et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a validé cette procédure en 2010. A partir du premier trimestre 2017, il sera désormais aussi possible d'obtenir un certificat fédéral de capacité d'assistant médical / d'assistante médicale par le biais de la validation des acquis qui comporte cinq étapes:

Etape 1 – Information et auto-évaluation

Les personnes intéressées participent à une première séance d'information obligatoire qui leur permet d'obtenir toutes les informations nécessaires. Suite à une première auto-évaluation qui servira d'aide à la décision, elles seront à même de déterminer si cette démarche est appropriée dans leur cas pour obtenir le CFC. La deuxième séance d'information, également obligatoire, leur permettra d'approfondir la démarche et d'engager les étapes suivantes.

Etape 2 – Bilan des compétences acquises

Les candidats préparent ensuite la demande d'admission. Les conditions requises pour la validation des acquis sont: 5 ans d'expérience professionnelle, dont 3 en tant qu'assistant-e médical-e. Les compétences professionnelles et la culture générale acquises lors de formations antérieures définies peuvent également être reconnues.

Les compétences professionnelles manquantes peuvent ensuite être attestées comme suit dans le dossier:

- Rapport d'expérience écrit, dans lequel les candidats décrivent, motivent et approfondissent leur démarche concrète dans le quotidien professionnel.
- Rapport d'expérience oral, lors duquel les candidats présentent à deux experts les compétences professionnelles acquises à l'aide de leurs propres outils.
- Visite au cabinet médical, lors de laquelle un expert se rend sur le lieu de travail des candidats pour observer leur façon de travailler pendant un laps de temps déterminé.

Lorsque les candidats ont prouvé leurs compétences professionnelles et qu'ils sont admis à participer à la procédure, ils peuvent soumettre leur dossier.

Etape 3 – Evaluation par des experts

En règle générale, les dossiers sont évalués par deux experts. Si la culture générale est incluse dans le dossier, celui-ci est évalué par trois experts. Ces derniers convoquent ensuite les candidats pour un entretien

Recherchons médecins intéressés!

Nous recherchons des médecins intéressés à participer à l'évaluation des dossiers soumis en procédure de validation des acquis. Ils seront épaulés par des assistantes médicales / assistants médicaux expérimentés qui évaluent les dossiers sur la base des directives établies. La collaboration de médecins lors de l'évaluation de la formation et des performances des candidats est essentielle: la participation des employeurs permet en effet de garantir l'acceptation des diplômes délivrés sur le marché du travail. Nous souhaitons donc inciter les médecins à participer à la procédure en qualité d'experts. Un cours de deux jours sera proposé aux médecins intéressés pour les familiariser avec l'évaluation de dossiers. Si nous avons suscité votre intérêt, veuillez vous adresser à [mpa\[at\]fmh.ch](mailto:mpa[at]fmh.ch) pour plus d'informations.

d'évaluation au cours duquel les questions ouvertes sont clarifiées et le dossier vérifié. L'entretien dure 45 minutes, ou 60 minutes si l'évaluation de la culture générale en fait partie. Les experts rédigent ensuite un rapport qui sera soumis à la Commission d'examen.

Etape 4 – Evaluation par la Commission

La Commission d'examen vérifie le dossier d'évaluation et délivre une attestation de qualification qui indique aux candidats quelles compétences professionnelles et notions de culture générale sont reconnues et lesquelles doivent encore être acquises.

Si certaines compétences professionnelles et connaissances générales manquent, elles peuvent être rattrapées auprès de l'école Juventus Woodtli à Zurich et attestées par un examen oral, écrit et/ou pratique.

Etape 5 – Demande d'obtention du CFC

Lorsque toutes les étapes ont été passées avec succès, il est possible de déposer une demande de CFC. Avant de délivrer le CFC, la Commission d'examen vérifie si toutes les conditions de réussite sont bien remplies.

Compléments d'information, aides et conseils pratiques

La procédure de validation des acquis pour les assistantes médicales et assistants médicaux est un bon moyen pour acquérir une qualification professionnelle en cours d'emploi. La procédure débutera au premier trimestre 2017. Vous trouverez de plus amples informations sous www.validierung.zh.ch ainsi que sous www.mpaschweiz → Validation des acquis.

Pour mettre en œuvre la procédure, le canton de Zurich a développé un outil de validation en ligne dans le but d'aider les personnes à passer les différentes étapes, de l'admission au dépôt du dossier. L'outil de validation en ligne permet en outre de travailler sur son dossier en tout temps et en tout lieu.

Le bureau de validation des acquis du service d'orientation professionnelle d'Oerlikon aide les participants à établir le dossier sur demande. Par le biais d'un coaching individuel, les candidats ont la possibilité de clarifier certaines questions, de planifier l'attestation des compétences et d'en discuter.

Correspondance:
Fédération des médecins
suisses (FMH)
Secrétariat AM
Elfenstrasse 18
Case postale 300
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
[mpa\[at\]fmh.ch](mailto:mpa[at]fmh.ch)